

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 4 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte LUYPAERT, Maire de Berd'huis.

Étaient présents :

Mmes, Christine COBAN, Mélissa DAVID, Patricia GLATIGNY, Sylvie MAY, Virginie RENARD, Angélique SINEAU,

MM : Gilles LORPIN, Didier GRASTEAU, Alain SABRAS, Ludovic VALLÉE

Étaient absents et excusés : Mmes Christine CARTIER

M Thomas BROUARD, Jean-Noël DAGUY, Jean-Marc HAMON,

1 ajout de point : Bail logement n°1 : 22 route de Bellême

Madame Sylvie MAY est choisie secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte rendu de la séance du 16 mai 2024,
2. Avenant N°1 : aménagement des abords du parvis et du parking de la mairie
3. Prêt tondeuse grasshopper
4. Décisions modificatives
5. Départ en retraite de Monsieur Didier TROUILLET
6. Délibération gratification stagiaire Kéryann ROGER-LELARGE
7. Bail logement n°1 : 22 route de Bellême
8. Questions diverses

1/ ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 MAI 2024.

Le compte-rendu n'apporte aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2/ AVENANT N°1 : AMENAGEMENT DES ABORDS DU PARVIS ET DU PARKING DE LA MAIRIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires ont été effectués à savoir :

- lors des travaux il a été découvert des fondations des anciens WC de l'école des filles. Il a fallu consolider pour assurer la stabilité du terrain.
- Fournitures et pose de résines autour des arbres non abattus.
- fondation pour la pose d'un éventuel portail
- Mise en place de dalles supplémentaires

Elle informe également que :

- La pose d'un portillon et d'un portail de 2m ne seront pas réalisés
- 2 arbres ne seront pas abattus

Toutes ces modifications engendrent un avenant n°1 d'une plus-value d'un montant de 28 222,76 € HT et d'une moins-value d'un montant de 10 302,95 € HT.

La commission d'appel d'offres a accepté cet avenant n°1.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant du marché initial s'élevait à 135 583,20 € soit 162 699,84 € TTC comprenant l'option 1.

Ce qui porte le nouveau montant du marché à 153 503,01 € HT soit 184 203,61 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la décision de la Commission d'Appel d'Offres ; compte tenu de l'avenant n° 1, le nouveau montant du marché s'élève à 153 503,01 € HT soit 184 203,61 € TTC.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces s'y rapportant.

3/ ACHAT ET PRET TONDEUSE GRASSHOPPER

Madame Le Maire demande à Didier GRASTEAU de prendre la parole afin d'expliquer la proposition d'acheter une tondeuse Grasshopper.

Monsieur Didier GRASTEAU indique que les agents perdent beaucoup de temps avec le ramassage de l'herbe et les allers-retours à la déchetterie. Cette tondeuse permettra de ne plus ramasser et elle servira aussi pour tondre les terrains de foot (une fois sur deux).

Il précise que nous conservons la tondeuse actuelle.

Délibération :

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été demandé un devis à l'entreprise Aguillé pour l'achat d'une tondeuse professionnelle Grasshopper.

Ce devis s'élève à 29 960 € HT soit 35 952 € TTC.

Elle demande au conseil municipal leur accord pour cet achat et pour ce faire elle propose le financement de ce matériel par un prêt.

Elle indique que la proposition de prêt la plus avantageuse est celle du crédit mutuel.

Vu le projet de contrat du Crédit Mutuel, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise Aguillé d'un montant 29 960 € HT soit 35 952 € TTC.
- D'autoriser Madame Le Maire à signer le contrat de prêt auprès du Crédit mutuel aux conditions suivantes :
 - Montant : 30 000 €
 - Durée : 5 ans
 - Taux : 3,65 %
 - Périodicité des échéances : trimestrielle
 - Frais de dossier : 150 €
 - Amortissement : échéances constantes
 - Déblocage des fonds : à la demande en une ou plusieurs fois et au plus tard dans les trois mois qui suivent l'émission du contrat.

- D'autoriser Madame le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat de prêt du Crédit mutuel,
- De prévoir les crédits au budget principal

4/ DECISIONS MODIFICATIVES

DMI/2024 : Budget principal

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'achat de la tondeuse Grasshopper et au prêt contracté, il est nécessaire de prendre une décision modificative à savoir :

section de fonctionnement					
	dépense			recette	
chapitre	68		chapitre		
article	6815	- 9 500	article		
			chapitre		
chapitre	66		article		
article	6688	150	chapitre		
article	66111	550	article		
chapitre	023				
article		2800			
TOTAL		- 6 000	TOTAL		
section d'investissement					
	dépense			recette	
chapitre	21		chapitre	16	
article	2158	30 000	article	1641	30 000
chapitre	16		chapitre	021	
article	1641	2 800	article		2 800
TOTAL		32 800	TOTAL		32 800

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette décision modificative.

DMI/2024 : Budget Hôtel du Croissant

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de régler les factures des travaux effectués pour le toit terrasse de l'Hôtel, à savoir :

section de fonctionnement					
	dépense			recette	
chapitre	011		chapitre		
article	615228	- 890	article		
			chapitre		
chapitre	66		article		
article	66112	21	chapitre		
Chapitre	023		article		
article		869			
TOTAL		0	TOTAL		0
section d'investissement					
	dépense			recette	
chapitre	23		chapitre	021	

article	2313	869	article		869
TOTAL		869	TOTAL		869

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette décision modificative.

DM1/2024 : Budget assainissement

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modification afin de pouvoir passer les écritures des ICNE du budget assainissement à savoir :

BUDGET 04303					
DM					
section de fonctionnement					
	dépense			recette	
chapitre	68		chapitre		
article	622	- 22	article		
chapitre	66				
article	66112	+ 22			
chapitre					
article					
TOTAL		0	TOTAL		0

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette décision modificative.

5/ DEPART EN RETRAITE DE MONSIEUR DIDIER TROUILLET

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir une somme pour le départ en retraite de Didier TROUILLET.

Elle propose de verser la somme de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De verser la somme de 150 € pour le départ en retraite de Didier TROUILLET.
- D'inscrire cette dépense au budget primitif 2024 au compte 6234

6/ DELIBERATION GRATIFICATION STAGIAIRE KERYANN ROGER-LELARGE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons accueilli Monsieur Kéryann ROGER-LELARGE pour un stage de 15 jours au service espaces verts.

Elle propose de verser la somme de 150 € pour récompenser son travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De verser la somme de 150 € à Monsieur Kéryann ROGER-LELARGE
- D'inscrire cette dépense au budget primitif 2024 au compte 6238

7/ BAIL LOGEMENT N°1 : 22 ROUTE DE BELLEME

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Yves BOYER est parti du logement N°1 situé au-dessus de la mairie le 1 mai 2024.

Elle indique que Monsieur Damien MONGUILLON locataire du logement n°2 souhaite déménager dans ce logement pour avoir plus grand.

Elle propose au Conseil Municipal de lui louer à compter du 15 juillet 2024 et d'augmenter le loyer à 380 € suite aux travaux effectués dans le logement (ouverture de la cuisine sur la salle, changement du revêtement des sols...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de louer le logement n°2 situé 22 Route de Bellême à Monsieur MONGUILLON Damien à compter du 15 juillet 2024 au prix de 380 € par mois.
- donne tous pouvoirs à Madame le maire pour signer le contrat de location et toutes les pièces s'y rapportant.

8/ QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal des Jeunes est présent.

Madame Mélissa DAVID informe que suite au renouvellement du mandat, 3 conseillers ont arrêté et que 6 nouveaux sont entrés.

Composition du nouveau conseil :

Le Maire : Robin GASSE

1^{er} Adjoint : Manel ALLALI HASSANI

2^{ème} Adjoint : Syméon DAVID

3^{ème} Adjoint : Agathe MAUFAY

4^{ème} Adjoint : Alice CHARRON

Les conseillers : Imrane ALLALI HASSANI, Élina BINET, Maxime DAVAINÉ, Salomé DAVID, Romane GASSE, Augustine MAUFAY, Éloane VAGANAY.

Ils nous exposent leurs projets :

- Fabriquer une nouvelle boîte à livres ou jeux et l'installer au stade ou sous l'appentis près de la pharmacie
- Renouveler la fête d'Halloween le 31 octobre prochain
- Créer un parcours de santé au stade
- Une course « Color Run » afin de récolter des dons et verser les fonds à une association.

Madame Le Maire soumet au Conseil Municipal des Jeunes de préparer un budget primitif de leurs actions.

Mélissa DAVID demande à Sylvie MAY Adjoint aux finances si elle serait disponible pour leur expliquer le fonctionnement d'un budget et de les aider pour la préparation. Elle accepte et une prochaine réunion va être programmée.

Madame Le Maire propose que le CMJ réfléchisse sur le projet d'un parcours de santé pour tout âge.

Monsieur Alain SABRAS indique au Conseil Municipal que concernant la rentrée 2024-2025, 23 enfants rentrent en PS et 3 en TPS. Du fait du nouvel effectif 1 poste d'ATSEM est réaffecté à l'école soit une demi-journée.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h30

